

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-147 du 14 Juin 1979

portant nomination du Camarade KOUSSE Alidou en qualité de Représentant de la République Populaire du Bénin à la Commission Financière des Ecoles Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural et des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

Sur Proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Mai 1979 ;

DECRETE :

Article 1er.— Le Camarade KOUSSE Alidou est nommé Représentant de la République Populaire du Bénin à la Commission Financière des Ecoles Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural et des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.— Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Juin 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

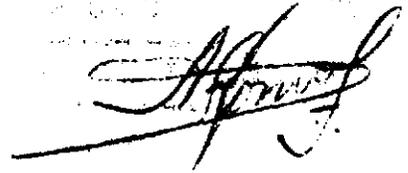
Mathieu KERIKOU

Le Ministre des Finances,



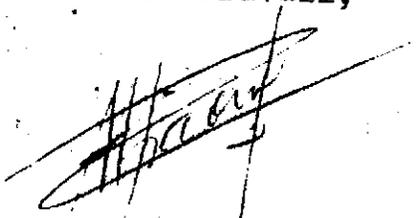
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre des Enseignements  
Technique et Supérieur,



Augustin HONVOH

Le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail,



Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF-MFPT-METS 12 autres Minis-  
tères 12 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-BN 4  
FASJEP 2 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE au MFPT 2 Ecoles Intéressées 4 BCP 1  
Pays intéressé 2 JORPB 1 Intéressé 2